



# Comité stratégique de filière Éco-industries

## Contexte et enjeux de la filière

Créé en 2008, le Comité stratégique de filière des éco-industries (COSEI) regroupe les filières stratégiques de l'économie verte, des domaines liés à la transition énergétique (production d'énergies renouvelables, bâtiment à faible impact environnemental, production de matériaux biosourcés, réseaux électriques intelligents et stockage de l'énergie, optimisation des procédés industriels, logistiques et gestion de flux) aux domaines de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement (gestion des déchets, gestion durable de l'eau, génie écologique, métrologie, captage, stockage et valorisation du CO<sub>2</sub>).

En 2012, la production des éco-activités représente 2,3 % de la production nationale (en progression de 0,1 % par rapport à 2011) et la balance commerciale dans le domaine des éco-activités est excédentaire de 3,2 milliards d'euros. **Les éco-activités ont compté 447 500 emplois en équivalent temps plein en 2012, chiffre en progression de 0,3 % par rapport à 2011**, contre 0 % dans le reste de l'économie (source statistique CGDD, mai 2014).

**Le COSEI agit dans le cadre de quatre groupes** (eau, énergies renouvelables, valorisation industrielle des déchets, efficacité énergétique) **rassemblant l'ensemble des filières industrielles de l'économie verte et de six groupes de travail transverses** (action internationale, innovation, financement, emploi, formation et compétences, relation grands comptes/PME, économie circulaire). Trois des quatre filières stratégiques du COSEI ont validé leurs contrats de filière le 9 octobre 2013. La filière « Efficacité énergétique » présentera le sien à la signature des ministres de tutelle au premier semestre 2015.

Le COSEI, se décline également en région, avec des CSFR actifs notamment en Île-de-France.

Lors du lancement de la deuxième phase de la Nouvelle France industrielle, le 18 mai 2015, le ministre Emmanuel Macron, a annoncé que le Plan industriel Énergies renouvelables serait repris par le groupe de travail Énergies renouvelables du CSF Éco-industries. Toutes les actions et les financements du Plan sont conservés.



© ArtJazz - Thinkstock

## Synthèse de l'avancement des actions à fin 2014

Les trois contrats de filière du COSEI regroupent 40 actions qui concernent l'amélioration des relations entre grands comptes et PME, l'accroissement de la performance des entreprises, l'attractivité des métiers, le soutien à l'innovation, le développement à l'export et à l'international, l'accessibilité des entreprises industrielles au financement.

**Au 31 décembre 2014, 58 % des actions sont bien engagées, 32 % sont à initier et 10 % sont confrontées à des difficultés ou abandonnées.**

Certaines actions des contrats de filière sont soutenues tout particulièrement par les groupes de travail transverses du COSEI, notamment sur les thématiques emploi, formation et compétences ou relations grands comptes/PME.

## COSEI - Énergies renouvelables

La filière rassemble l'ensemble des acteurs des secteurs du solaire, de la géothermie, des énergies marines, de l'éolien terrestre et marin, de la biomasse énergie, des biocarburants et de la chimie verte, depuis la R & D jusqu'au marché.

## Avancement du plan d'action à fin 2014

La filière a contribué à la mise en œuvre du plan industriel « Énergie renouvelable » par la contribution d'un panel de 15 entreprises, grands groupes, ETI et PME, ainsi que des centres de recherche et des pôles de compétitivité. L'innovation, axe essentiel du contrat de filière, s'est traduit concrètement par le lancement par l'Ademe d'un AMI « Briques technologiques » et par un AMI « Fermes pilotes hydroliennes » (sélection de deux consortiums) dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA). Un AMI « Fermes pilotes éolien flottant » est en préparation. La recherche d'un cadre de développement allant vers une plus grande intégration au marché a conduit la direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) à mener une large consultation sur l'évolution des mécanismes de soutien (150 contributions formulées). La filière a participé à l'évolution des appels d'offres portant sur les installations photovoltaïques pour favoriser les entreprises innovantes et les meilleurs bilans carbone.

En termes de création d'emplois, la finalisation de l'étude annuelle de l'Ademe « Marchés et Emplois » a permis de montrer une légère diminution des emplois directs sur les trois dernières années (84 000 emplois actuellement) en raison de la stagnation du secteur d'activité, alors que les projections font état de création de 125 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2020<sup>1</sup>, si les objectifs de la directive européenne sur les énergies renouvelables et de la loi Grenelle sont tenus.

L'étude CGDD-Cereq sur les métiers, les compétences et les besoins en formation dans le domaine des énergies marines renouvelables fait apparaître des besoins dans les métiers classiques déjà en tension de chaudronniers et soudeurs et une problématique en termes de vivier de recrutement pour les techniciens de maintenance entre du personnel marin à former aux techniques de maintenance et des techniciens de maintenance à former aux spécificités et contraintes du travail en milieu marin. Dans le domaine de l'éolien terrestre, l'étude est bien avancée mais doit encore être complétée. Deux autres volets du chantier d'action CGDD-Cereq ont été lancés dans le domaine de la valorisation des déchets par la méthanisation et des réseaux électriques intelligents.

## Les priorités pour 2015

La filière participera à la finalisation des nouveaux mécanismes de soutien dans le cadre d'une concertation lancée en janvier 2015 par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le principe retenu est celui d'un complément de rémunération par rapport au marché de l'électricité, déterminé ex-post.

Cette concertation se terminera à l'été 2015. La filière contribuera aux réflexions sur l'évolution du cahier des charges de l'appel d'offres « Éolien maritime » afin de permettre des coûts inférieurs à 150 €/MWh, aux moyens préalables permettant de diminuer les risques pour les soumissionnaires et d'introduire un dialogue compétitif. La filière contribuera également au lancement de l'AMI « Fermes pilotes éolien flottant », à l'AMI « Multi-ENR » encore ouvert, et à la continuité dans la mise en œuvre du Fonds chaleur (biomasse, géothermie, solaire thermique) confié à l'Ademe et à la mobilisation de la biomasse forestière en lien avec le CSF Bois. Elle poursuivra le développement des biocarburants avancés.

Elle veillera à suivre l'avancement des actions déléguées au plan industriel « Énergies renouvelables » notamment dans la coordination de la promotion et le développement de l'offre française à l'international.

En matière d'emploi et de formation, la finalisation des études CGDD-Cereq permettra d'affiner la connaissance des besoins en formation dans les domaines de la méthanisation, des énergies marines et de l'éolien. L'étude « Marchés et Emplois » de l'Ademe sera quant à elle renouvelée.

## COSEI - Valorisation industrielle des déchets

La filière rassemble les acteurs présents sur les activités de collecte, de tri et de traitement de déchets, de transformation des matières premières de recyclage et de valorisation.

La filière compte 118 200 emplois. Si l'on y intègre les emplois de l'économie sociale et solidaire, ceux des bureaux d'études et d'ingénierie et enfin les éco-organismes, l'emploi total est estimé à 135 000 en équivalent temps plein, soit 0,3 % de la population active.

## Avancement du plan d'action à fin 2014

Le groupe de travail a été relancé en 2014 sous la double présidence FNADE<sup>2</sup> /FEDEREC<sup>3</sup>. La filière a pris en compte le plan déchets et le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte, notamment dans son volet économie circulaire.

Le lancement des appels à projets pour la mise en place de démonstrateurs industriels en liaison avec le plan industriel « Recyclage et matériaux verts » a permis d'identifier 111 projets représentant 785 millions d'euros d'investissements et 1650 emplois directs. Les projets déposés sont actuellement traités et analysés par les deux fédérations et l'Ademe, aidés par le pôle de compétitivité

<sup>1</sup> Source : Livre blanc du SER.

<sup>2</sup> Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement.

<sup>3</sup> Fédération des entreprises du recyclage.

TEAM2. Une attention particulière est apportée au degré d'innovation, au nombre d'emplois créés et au respect d'un nécessaire maillage géographique des sites.

Dans le cadre de la mise en place d'un groupe interministériel de lutte contre les sites illégaux, une cellule de veille a été constituée.

La filière a produit une note de synthèse concernant les combustibles solides de récupération (CSR). Dans le cadre du chantier d'action CGDD-Cereq, une étude portant sur les métiers, les compétences et les besoins en formation a été lancée dans le domaine de la valorisation des déchets par la méthanisation.

## Les priorités pour 2015

En relation avec la section transverse économie circulaire du CNI, la filière redéfinira les engagements volontaires de la profession de l'amont à l'aval dans le domaine de l'économie circulaire autour de quatre axes : frugalité, prévention, création de valeur et actions de promotion.

La filière a décidé de mettre en place sept groupes de travail spécifiques : biodéchets / déchets du BTP, routiers et de la déconstruction (en lien avec le CSF industries extractives et première transformation) / combustibles solides de récupération / freins réglementaires / sites et transferts illégaux / substances réglementées / recyclage. Chaque groupe de travail aura sa propre feuille de route.

La filière cherchera à établir des connexions avec les initiatives locales, par exemple la création de plateformes locales d'écologie industrielle ou d'économie circulaire. Elle assurera la promotion de ses actions et appuiera les initiatives et les démonstrations, travaillera sur le concept et la mise en place de *green deals* à la française et fera remonter à la section thématique du CNI les besoins de simplification.

## COSEI - Eau

La filière rassemble l'ensemble des acteurs positionnés dans les activités d'étude, de conception, de construction des installations et ouvrages de gestion des services d'eau et d'assainissement des collectivités et des industries, ainsi que de génie écologique et de métrologie de l'eau et des milieux.

La filière regroupe 900 entreprises industrielles et de services et compte 124 000 emplois.

### Avancement du plan d'action à fin 2014

#### • Innovation dans les marchés publics de l'eau

Une commission mixte UIE<sup>4</sup>-Syntec-Ingénierie-Cinov établie sous l'égide du COSEI Eau a contribué activement à l'élaboration du guide de la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, de l'Industrie et



© Annavaczi - Thinkstock

du Numérique intitulé « Guide pratique de l'achat public innovant ». Sur la base de cette contribution, une fiche<sup>5</sup> sur les bonnes et mauvaises pratiques dans les marchés publics dans le domaine de l'eau a été réalisée et publiée en décembre 2014. Elle a fait l'objet d'une présentation dans le cadre des « Rendez-vous de l'eau » organisés par l'UIE à Pollutec Lyon et a été largement diffusée par l'UIE, Syntec-Ingénierie et Cinov auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

#### • Plan eau de la Nouvelle France industrielle

Le contrat de filière du CSF Éco-industries Eau a servi de base à la définition des priorités du plan « Qualité de l'eau et gestion de la rareté » de la Nouvelle France industrielle : usine d'épuration de la ville durable, épuration dessalement, *smart water* (réseaux et gestion de la ressource), usine de dessalement de l'eau de mer.

Le CSF Eau, en s'appuyant sur les travaux de l'UIE, a contribué à l'identification des principaux freins réglementaires et aux propositions d'évolution.

Le CSF Eau participe à la coordination en vue du lancement par l'Ademe d'un AMI dédié à la filière Eau et entrant dans le programme d'investissements d'avenir (PIA).

#### • Organisation et représentativité de la filière

Sous l'égide de la nouvelle coprésidence tripartite UIE-FP2E-Syntec-Ingénierie, un travail d'élargissement du COSEI Eau à tous les acteurs publics et privés a été initié en 2014 et se poursuivra en 2015.

### Les priorités pour 2015

#### • Réutilisation des eaux usées traitées

La nouvelle réglementation 2014 ne permettant pas aux utilisateurs (agriculteurs, golfs, etc.) de maintenir les autorisations datant d'avant 2010 sur l'utilisation d'eaux usées traitées, les organisations professionnelles concernées pour la conception, la gestion et l'utilisation

<sup>4</sup> Union nationale des industries et entreprises de l'eau et de l'environnement.

<sup>5</sup> La fiche est disponible sur le site web du CNI, rubrique CSF COSEI Eau : [www.conseil-national-industrie.gouv.fr](http://www.conseil-national-industrie.gouv.fr)

de ces eaux (UIE, FP2E, Syntec-Ingénierie, FFGolfs, Irrigants de France) ont élaboré des propositions d'évolution de la réglementation française. L'objectif est de lever la situation de blocage sur le terrain apparue depuis 2010. Ces propositions visent également à constituer des propositions de positions françaises en vue des prochains débats européens. Elles feront l'objet d'un arbitrage interministériel.

- **Attestations de conformité sanitaire (ACS) des équipements et matériaux utilisés pour la production d'eau potable**

La réglementation française a été partiellement refondue en 2007 et laisse aujourd'hui l'ensemble des acteurs publics et privés dans une situation d'imbroglio juridique et technique. Le COSEI Eau élaborera des propositions de refonte de cette réglementation en cohérence avec la réglementation européenne.

- **Smart Water**

Les *Smart Water* représentent un enjeu important de développement de services pour la gestion du petit et du grand cycle de l'eau. Elles peuvent se décliner en cinq segments : *smart water metering* (comptage/mesure), *smart water network* (gestion des réseaux/points de captage), *smart water plants* (usines), *smart water ressources* (gestion des eaux de surface et souterraines à l'échelle d'un territoire) et *smart water awareness* (gestion de la relation client).

Le COSEI Eau coordonnera le suivi de différentes initiatives dans le domaine, notamment en matière de normalisation. Le COSEI Eau a bien perçu la demande des collectivités locales de disposer de systèmes de *smart water metering* interopérables avec une tentation très forte pour elles de souhaiter « normaliser » les formats de trames de données et/ou leurs modalités de transmission, au lieu d'avoir recours à des solutions d'interopérabilité software via les systèmes d'exploitation des données multi-sources. Le risque est, d'une part, de voir l'innovation des entreprises françaises freinée par ce type de décisions et, d'autre part, d'affaiblir la position des technologies françaises face aux compétiteurs étrangers très actifs sur la normalisation internationale.

Le COSEI Eau exercera un rôle d'échange et de diffusion des initiatives dans le domaine, notamment en matière de normalisation ou de maîtrise de l'interopérabilité, afin de soutenir la sous-filière encore très jeune du *smart water* français.

- **Traitement des eaux de piscines**

Dans la perspective de la refonte de la réglementation nationale datant de 1981, des propositions d'évolution ont été élaborées visant à simplifier les procédures administratives et favoriser l'innovation dans un objectif de sécurité des usagers et des travailleurs. La poursuite de

ce travail réglementaire représente un fort enjeu pour les industriels fabricants d'équipements pour l'analyse et le traitement de l'eau.

- **Identification des freins au développement de l'ingénierie de l'eau à l'export**

Le COSEI Eau a mis en place début 2015 un groupe de travail associant dans un premier temps l'ingénierie et l'AFD<sup>6</sup> pour identifier les blocages qui peuvent pénaliser l'ingénierie de l'eau à l'exportation et pour renforcer les synergies qui pourront être identifiées et valorisées.

## COSEI - Efficacité énergétique

La filière de l'Efficacité énergétique regroupe l'ensemble des acteurs qui développent, produisent et commercialisent des matériels, des logiciels, des procédés et des services permettant d'améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie pour un usage de qualité maintenue ou améliorée. Ces produits peuvent être spécifiquement dédiés à l'amélioration de l'efficacité énergétique (système de gestion intelligent de l'énergie, isolant, etc.) ou embarquer l'efficacité énergétique dans leur conception (ampoule, moteur...).

Le groupe de travail « Efficacité énergétique » du COSEI est le fruit de la fusion des groupes de travail « Systèmes électriques intelligents et stockage de l'énergie » (SEISE) et « Bâtiment à faible impact environnemental » (BAFIE).

Il s'est doté en 2014 de quatre sous-groupes de travail (efficacité énergétique des réseaux, efficacité énergétique des bâtiments, efficacité énergétique dans l'industrie et innovation) qui se sont réunis à dix-huit reprises pour construire le projet de contrat de filière et apporter une contribution au projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte.

### Les priorités pour 2015

Le contrat de filière « Efficacité énergétique » a été validé le 2 avril 2015 par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique lors de la réunion du comité stratégique de filière des éco-industries.

**Ce contrat est articulé autour de quatre axes :**

- le fonctionnement de la filière Efficacité énergétique,
- l'innovation et sa diffusion,
- la compétitivité de la filière Efficacité énergétique,
- le développement des compétences.

Il contient treize actions dont à titre d'exemple, la gouvernance et la valorisation des données numériques de l'énergie, la promotion de l'innovation en efficacité

<sup>6</sup> Agence française de développement.

énergétique auprès des PME et dans la commande publique, l'engagement des *leaders* de la filière dans la démarche « Relations fournisseurs responsables » de la Médiation inter-entreprises (label MIE/Cedaf), la contribution de la filière aux dispositifs publics de surveillance du marché, le soutien à l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Le COSEI Efficacité énergétique national participera à l'animation, avec la DIRECCTE et la DRIEE Île de France, du groupe de travail efficacité énergétique & énergie renouvelable du CSF régional Éco-activités avec le projet du Grand Paris en toile de fond.

## COSEI - Groupes de travail transverses

- **Le groupe de travail « action internationale transverse » (GAIT)** a produit un rapport sur ses actions 2012/2013 en faveur du développement d'une offre française « ville durable » à l'international. Réalisation remarquable et remarquée, le GAIT a créé la marque « Vivapolis », un label « France » d'une offre intégrée à l'export sur la ville durable. Cette marque fédère les acteurs français de la ville durable, publics comme privés, autour de projets à l'international en regroupant leur savoir-faire. Elle a pour but de promouvoir le savoir-faire français à l'international (participation à plus de 20 événements internationaux, accueil de cinq délégations étrangères...) et de favoriser le groupement d'entreprises, dont des PME, pour proposer une offre urbaine globale. Ont ainsi été vus, entre autres, trois projets d'éco-quartiers franco-chinois à Wuhan, Shenyang, et Chengdu, deux projets de démonstrateurs 3D à Astana et Santiago et de nombreuses actions collectives en Afrique, au Mexique... Vivapolis réunit aujourd'hui plus de 120 entreprises de toutes tailles et intervient dans tous les domaines de la ville durable, cinq ministères, dix agences publiques, des associations de collectivités locales ainsi que des associations professionnelles du secteur privé. Le GAIT, en lien avec la fédératrice du « Mieux vivre en ville » du secrétariat d'État au Commerce extérieur, a constitué un comité de pilotage formé des principaux acteurs publics et privés concernés afin de porter la démarche. Le GAIT produit et diffuse également depuis janvier 2015 la *newsletter* Vivapolis à plus de 250 membres et partenaires.

- **Le groupe de travail « innovation »** a réalisé un bilan des aides de l'État aux entreprises sur l'innovation (en annexe) et introduit un nouveau critère d'écoconditionnalité autour de la notion de coûts évités dans les appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI). Il travaille par ailleurs à l'établissement d'une base de données commune des projets de recherche et d'innovation dans les 19 filières industrielles stratégiques de l'économie

verte. Il vise également à simplifier la réponse aux appels à projets publics sur l'innovation, en établissant un dossier unique.

- **Le groupe de travail « financement »** a contribué et participé à la Conférence bancaire et financière de la transition énergétique (CBFTE). Le résultat de ses travaux sur le financement de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment sur le développement du tiers investissement a pu être versé au débat. Le groupe de travail attend les conclusions de la CBFTE pour les décliner au sein du COSEI.

- **Le groupe de travail « emplois, formation et compétences »** a participé au suivi des études menées dans le cadre du chantier action CGDD-Cereq sur la cartographie des emplois, des métiers, des compétences et des besoins en formation dans le domaine des énergies marines renouvelables, de l'éolien terrestre, des métiers de la mesure. En lien avec le COSEI Efficacité énergétique, il portera la vision du COSEI dans le cadre de l'étude CGDD-Cereq sur les réseaux électriques intelligents, ainsi que l'étude sur la méthanisation, toujours menée dans le cadre de l'action CGDD-Cereq, en associant le COSEI Eau.

- **Le groupe de travail « relations grands comptes/PME »** a réalisé avec le Pexé et le soutien du Medde un guide du financement des éco-entreprises qui identifie les fonds *corporate* dédiés au secteur des *cleantech*. Il est impliqué dans l'organisation des vitrines de l'innovation thématiques (eau, déchets, etc.) qui permettent d'identifier des solutions innovantes dans les éco-industries et de développer des collaborations. Plus de 40 grands comptes ont participé à l'édition 2014. Enfin, il agit pour le développement commercial en favorisant l'entrée de grands comptes du secteur de l'environnement dans le Pacte PME (Veolia, Suez, Cofely Ineo, IFPEN, Siemens, Schneider Electric) ou en les mobilisant dans le cadre des rencontres B to B lors du Forum national des éco-industries.